

# Mairie de Lamontelarié

81260 LAMONTELARIE  
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

[mairie.lamontelarie@wanadoo.fr](mailto:mairie.lamontelarie@wanadoo.fr)

<https://lamontelarie.fr>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### du 3 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

#### Présents :

M. Pierre ESCANDE

Mme. Chantal GUILLOT

Mme. Eliane GERSTENMAIER

Mme. Julie COUGET

Mme. Fanny SOLANS

#### Absents :

M. Philippe BAUDIERE

M. Philippe BAUDIERE a donné procuration à Mme. Fanny SOLANS.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 18h00.

Mme. Fanny SOLANS est désigné secrétaire de séance.

### **I. Approbation compte-rendu Conseil municipal du 6 avril 2018**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II. Demande Fonds de concours équipement bancs et tables**

Afin d'embellir et d'emménager les lieux publics de la commune, il y a lieu de faire l'acquisition de bancs et de tables.

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de notre Communauté de Communes et d'adopter le plan de financement suivant :

<b>Coût prévisionnel HT</b>	<b>1 999.00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>399.80 €</b>
<b>Coût TTC</b>	<b>2 398.80 €</b>
<b>Fonds de concours Communauté (50%)</b>	<b>999.50 €</b>
<b>Autofinancement communal (50%)</b>	<b>999.50 €</b>
<b>+ TVA</b>	<b>399.80 €</b>

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### III. Demande Fonds de concours Voirie Rouquié

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagement du parking de la plage communale, au niveau de l'aire de rangement des bacs de tri et ceci afin que les camions de ramassage puissent reculer en toute sécurité. Pour cela, une scarification et un revêtement tri-couches doivent être réalisés. De plus, il rajoute que la voie communale montant face à ce parking doit également être reprise suite aux dernières intempéries.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de notre Communauté de Communes et d'adopter le plan de financement suivant :

<b>Coût prévisionnel HT</b>	<b>5 400.05 €</b>
<b>TVA</b>	<b>1 080.01 €</b>
<b>Coût TTC</b>	<b>6 480.06 €</b>
<b>Fonds de concours Communauté (50%)</b>	<b>2 700.02 €</b>
<b>Autofinancement communal (50%)</b>	<b>2 700.03 €</b>
<b>+ TVA</b>	<b>1 080.01 €</b>

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### IV. Remplacement représentant CLECT

Considérant que Mme Julie COUGET ne souhaite plus remplir les fonctions de membre auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et considérant que cette commission est composée d'un membre de chaque Conseil Municipal, il est proposé de désigner Pierre ESCANDE en remplacement de Mme Julie COUGET.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### IV. Questions et informations diverses

- « **Zéro phyto** »

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à la Charte Régionale « Zéro Phyto » en 2017. La commune de Lamontélarie s'était donc portée candidate au concours organisé par la FREDON, Fédération qui met ses compétences au service des collectivités locales pour les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques.

La FREDON avait remis aux lauréats un panneau portant la mention « Zérophyto » qui peut comporter une, deux, trois grenouilles, ou fin du fin, un papillon pour récompenser le niveau d'engagement maximum. La commune de Lamontélarie était quant à elle sur le bon chemin ayant obtenu un panneau avec trois grenouilles, en place à l'entrée du village. Les membres de l'assemblée sont tous d'accord pour renouveler l'opération cette année, mais en espérant cette fois obtenir le papillon.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 19h45.

Le Maire  
Pierre ESCANDE